

Conseil Municipal - Rappel au règlement de MM. ROUSSEAUX et NACHIN, Conseillers Municipaux

M. ROUSSEAUX : J'ai déposé sur votre bureau une demande d'interpellation jeudi matin. Or elle n'est pas mentionnée dans l'ordre du jour.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne l'ai pas vue. Je ne sais pas si elle était sur mon bureau ?

M. ROUSSEAUX : Pas sur votre bureau, elle a été adressée à votre secrétariat par minitel.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : A ce propos, je veux bien répondre à toutes les interpellations que vous voudrez bien nous faire mais je trouve qu'il y a un petit peu d'exagération !

On s'est vu lundi, il y a cinq jours exactement. Il y avait de 50 à 60 questions inscrites à l'ordre du jour et je pouvais répondre à toutes les interpellations que vous souhaitiez faire.

Ce matin, nous avons une réunion thématique, spéciale sur l'action sociale, et j'ai déjà quatre demandes d'interpellations sur des questions qui pourraient être traitées à un autre moment qu'aujourd'hui. Je répondrai parce que je suis poli et courtois et parce que mon Cabinet a donné un avis favorable en mon absence puisque j'étais à l'Assemblée Nationale. Mais personnellement j'aurais refusé de répondre à des interpellations aujourd'hui si j'en avais eu l'occasion. Mon Cabinet ayant donné l'aval, je répondrai rapidement.

Toutefois, je vous dirai franchement que la démocratie c'est bien mais l'exagération ne me convient pas. Je dis cela simplement car toutes les questions sur lesquelles on souhaite m'interpeller, on les traite tous les jours et à toutes les occasions.

On va reparler de Goudimel, on a déjà dit dix fois, vingt fois ce qu'il en était de Goudimel, etc., vous me redemandez ça ce matin, je veux bien !

En ce qui vous concerne Monsieur ROUSSEAUX, on va tâcher de retrouver la question que vous aviez déposée, mais je répète simplement, dans un Conseil Municipal normal, ordinaire, interpellez, quand il s'agit d'un Conseil Municipal extraordinaire sur un sujet, eh bien restez-en à ce sujet-là, surtout qu'on se réunit tous les mois. Je ne suis pas satisfait, pas des questions qui sont posées, mais de la façon dont on conçoit le travail en Conseil Municipal, d'autant plus qu'un certain nombre passent leur temps ici à se faire repérer par la presse et à dire n'importe quoi pour avoir leur nom dans le journal, etc. Je n'insiste pas là-dessus, nous passons donc à l'ordre du jour. Monsieur NACHIN, est-ce pour un rappel au règlement ?

M. NACHIN : Oui. L'article 5 de notre règlement stipule que le Président s'oppose aux interruptions et aux attaques personnelles. J'ai fait l'objet lors du dernier Conseil Municipal, de propos injurieux dont l'Est Républicain s'est fait complaisamment l'écho. Les Verts souhaitent que vous fassiez respecter le droit de chaque membre de cette assemblée de s'exprimer sans être interrompu ni injurié. Les Verts entendent exercer pleinement leur droit d'expression et ne sont pas prêts à devenir des spectateurs passifs ou résignés. Nous souhaitons également que vous traitiez avec plus de considération vos adversaires politiques. Vous savez bien que ni Raymond TOURRAIN, ni Michel VIALATTE, ni moi-même ne sommes des imbéciles. Je crois que vous grandiriez si vous adoptiez une telle attitude.

Enfin, lundi nous nous sommes étonnés que la Ville de Besançon apporte son patronage à l'exposition organisée sur le nucléaire. On m'avait reproché d'en parler sans l'avoir visitée, je m'y suis rendu et je peux dire maintenant que c'est une impressionnante entreprise d'intoxication et de désinformation. Ainsi, les visiteurs y apprennent qu'à Tchernobyl il n'y a eu que 31 morts et 200 personnes irradiées. J'ai rencontré au mois de novembre les scientifiques soviétiques...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je m'excuse Monsieur NACHIN, ce n'est plus un rappel au règlement, c'est le rappel de ce qui s'est passé à la séance de lundi, je vous coupe la parole. Je n'ai par ailleurs pas de leçon de morale à recevoir. Nous passons à l'ordre du jour.

Dont acte.